

Titre : Base de données sur les régimes privés d'assurance-médicaments à paiement direct

1. Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

Un PAC est un avis public destiné à informer les fournisseurs qu'un ministère ou un organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé de capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé de capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

2. Définition du besoin

Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) a besoin d'accéder aux données sur les régimes privés d'assurance-médicaments canadiens pour respecter ses priorités d'analyse et s'acquitter de son obligation de production de rapports. Ces données sont requises pour respecter les priorités suivantes, entre autres : la série de rapports « Les régimes privés d'assurance-médicaments au Canada » et les rapports sur la situation du marché.

3. Critères d'évaluation de l'énoncé de capacités

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé de capacités qu'il satisfait aux exigences suivantes :

- Livraison annuelle d'une base de données contenant des renseignements provenant des tiers payeurs au Canada pour les médicaments sur ordonnance, notamment i) des indicateurs tels que le coût du médicament, les frais d'exécution d'ordonnance, les montants payés par les régimes, les demandes de paiement, les demandeurs, les quantités fournies et le nombre de jours d'approvisionnement, et ii) des données agrégées selon la province, la concentration thérapeutique, le produit chimique, le DIN, le médicament de marque ou générique, l'âge et le sexe, ainsi que des groupes de patients par concentration de coûts, par patients auxquels sont associés des coûts élevés et par taille du régime.

4. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

Le fournisseur indiqué à la section 9 ci-après est le seul fournisseur connu qui satisfait aux critères obligatoires énoncés à la section 3 ci-dessus.

Si le Canada reçoit un énoncé de capacités d'un fournisseur qui contient suffisamment de renseignements pour indiquer que ce dernier satisfait aux exigences établies dans le présent PAC, le Canada enclenchera un processus concurrentiel et il déterminera une méthode d'évaluation financière et technique des soumissions présentées par les soumissionnaires potentiels.

5. Exception au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante prévue au *Règlement sur les marchés de l'État* est invoquée pour le présent marché en vertu de l'alinéa 6d) : « le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ».

Le fournisseur indiqué, IQVIA Solutions Canada Incorporated, est le seul fournisseur qui répond à tous les critères énoncés à la section 3 ci-dessus.

6. Titre de propriété intellectuelle

Tout titre de propriété intellectuelle d'aval découlant de l'exécution du contrat proposé sera conservé par l'entrepreneur.

7. Période du contrat proposé ou date de livraison

La période visée par le contrat proposé commence à la date d'adjudication du contrat et prend fin le 31 mars 2025.

8. Coût estimatif du contrat proposé

Le coût approximatif de ce besoin ne dépassera pas **47 997,25 \$ CA** pour toute la durée du contrat, droits de douane compris et taxes applicables en sus.

9. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

IQVIA SOLUTIONS CANADA INC.
16720, route Transcanadienne, bureau 100
Kirkland (Québec)
H9H 5M3

10. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les biens, les services ou les services de construction décrits dans le présent PAC peuvent présenter par écrit un énoncé de capacités à l'autorité contractante dont le nom figure dans le présent préavis, au plus tard à la date de clôture du préavis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

11. Date de clôture pour la présentation des énoncés de capacités

Les énoncés de capacités seront acceptés jusqu'au **le 5 mars 2021 à 14 h HNE**.

12. Demandes de renseignements et présentation des énoncés de capacités

Nadia Laneve
Chef, Services administratifs
Nadia.laneve@pmprb-cepmb.gc.ca
613-288-9575